

**Objet :** Entrée en relation

A Paris, le ,

Madame, Monsieur,

En application des différentes législations auxquelles nos activités sont soumises, nous vous prions de trouver ci-après les informations réglementaires qui régiront l'ensemble de nos relations contractuelles.

---

## PRESENTATION

---

### **BG FINANCES SARL**

53 boulevard de Courcelles  
75008 Paris

**Numéro ORIAS : 07005073 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)**

Sous la(es) catégorie(s) suivante(s) :

**CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS**

Conseiller en investissements financiers (CIF)

**INTERMÉDIAIRE EN ASSURANCE**

Courtier d'assurance ou de réassurance (COA)

**INTERMÉDIAIRE EN OPÉRATIONS BANCAIRES ET SERVICES DE PAIEMENTS**

Courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP)

**AUTRES ACTIVITES :**

Transactions immobilières

---

## CONDITIONS D'EXERCICE DES STATUTS

---

### **Conseiller en investissements financiers**

---

Membre de la CNCIF association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers

Conditions de fourniture des conseils en investissement :

BG FINANCES est susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante suivant une combinaison de conseils fournis de manière indépendante ou non indépendante.

Dans le cadre d'une prestation de conseil fournie à titre non indépendant et conformément à la réglementation qui lui est applicable, BG FINANCES peut percevoir des rémunérations, commissions ou avantages monétaires ou non monétaires en rapport avec la fourniture de la prestation de conseil, versés ou fournis par un tiers ou par une personne agissant pour le compte d'un tiers, sous réserve du respect des règles sur les avantages et rémunérations imposant l'information du client, l'obligation d'amélioration du service et le respect de l'obligation d'agir au mieux des intérêts du client.

## **Intermédiaire d'assurance**

---

Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ACPR, 4 Place de Budapest, 75346 Paris Cedex 9 en sa qualité de courtier d'assurance ou de réassurance (COA) BG FINANCES est non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, et susceptible de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché (article L521-2 II 1°(b) du Code des assurances)

### Partenariats avec les entreprises d'assurance :

BG FINANCES travaille avec les entreprises d'assurance suivantes : AXA, SWISSLIFE, GENERALI, METLIFE, APRIL, ENTORIA, SPVIE, SOLLY AZAR, CNP, MNCAP, UTWIN, DIGITAL INSURE, AG2R, etc....

Entreprise(s) d'assurance avec la(es)quelle(s) il n'existe pas de lien financier, BG FINANCES ne détenant pas de participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou une entreprise d'assurance ne détenant pas de participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital de BG FINANCES.

### Conditions de fourniture de la prestation de conseil en assurance :

BG FINANCES propose au client une prestation de conseil lui permettant de proposer un contrat cohérent avec les besoins et exigences du client

## **Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement**

---

Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ACPR, 4 Place de Budapest, 75346 Paris Cedex 9 en sa qualité de courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP).

### Partenaires bancaires, financiers et services de paiement :

- AXA Banque - France
- BRED – France
- Banque Palatine – France
- BPE – France

Liste des établissements qui représentent sur l'année passée une part supérieure au tiers du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation : Néant

Liste des établissements de crédit, sociétés de financement, établissements de paiement ou établissements de monnaie électronique ou fournissant des services de paiement ou toute entité contrôlant l'une de ces entités ayant une participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % de droits de vote ou de capital : Néant

Liste des établissements de crédit, sociétés de financement, établissements de paiement ou établissements de monnaie électronique ou fournissant des services de paiement ou toute entité contrôlant l'une de ces entités dans lesquels BG FINANCES a une participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % de droits de vote ou de capital : Néant

### Service de conseil portant sur des contrats de crédits immobiliers

BG FINANCES propose un service de conseil au sens de l'article L. 519-1-1 du Code monétaire et financier portant sur des contrats de crédit immobiliers.

Dans le cadre de ce service, les recommandations émises par BG FINANCES portent sur sa propre gamme de produits (conseil non indépendant).

*Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé par l'IOBSP avant le versement effectif des fonds prêtés.*

## **Transactions Immobilières**

---

Activité régie par la loi n° 70-9 du 02 janvier 1970 dite loi Hoguet et les lois, décrets et ordonnances s'y rattachant, sous couvert de la carte professionnelle n° n°7501 2016 000 011 028 délivrée par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Paris.

Garantie financière : Dans le cadre de cette activité, BG FINANCES bénéficie d'une garantie financière, conformément à l'article 35 modifié du décret 72-678 du 20 juillet 1972 de 120.000€ auprès de GALIAN – MMA IARD Entreprise, 89 rue de la Boétie, 75008 Paris.

BG FINANCES est autorisée à percevoir des fonds de ses clients.

## **Réclamation – médiation**

---

Pour toute réclamation, le client s'adresse préalablement à BG FINANCES afin de trouver une solution amiable. La réclamation s'effectuant, sur support durable, est adressée à : **BG FINANCES, Mr Yann GUEVELLOU, 53 boulevard de Courcelles 75008 Paris.**

BG FINANCES s'engage à :

- accuser réception de la réclamation dans un délai de dix jours ouvrables ;
- puis à y répondre dans un délai de deux mois maximums à compter de la date de réception de la réclamation, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Si la réponse apportée à sa réclamation ne lui apparaît pas satisfaisante, le client peut saisir le médiateur de la consommation compétent suivant:

Au titre de l'activité de conseiller en investissements financiers :

Le Médiateur  
Autorité des marchés financiers  
17, place de la Bourse  
75082 PARIS CEDEX 02

Au titre des autres activités :

CNPM - MEDIATION DE LA CONSOMMATION.

En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à

CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 27 avenue de la libération - 42400 Saint-Chamond.

## **Assurance responsabilité civile professionnelle (RCP) et garanties financières**

---

RCP : dans le cadre de ces activités, BG FINANCES a souscrit à un contrat d'assurance le couvrant contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle et garanties financières auprès de MMA IARD, police N° 120 145 977 en adéquation avec ses activités.

## **Traitement des données personnelles**

---

Dans le cadre de ses prestations, BG FINANCES est susceptible à procéder au traitement de données personnelles intéressant le client, ce à quoi le client consent.

En application des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, BG FINANCES s'engage à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement convenues entre BG FINANCES et son client, à préserver leur sécurité et intégrité, à ne communiquer ces informations qu'à des tiers auxquels il serait nécessaire de les transmettre en exécution des prestations convenues, et plus généralement à agir dans le cadre des exigences réglementaires auxquelles il est soumis. Le client est informé qu'il a le droit de demander au responsable de traitement l'accès aux données à caractère personnel, leurs catégories et leurs destinataires, la durée de leur conservation ou, à défaut, les critères utilisés pour déterminer cette durée, leur rectification, leur

effacement et leur portabilité, ainsi que le droit de demander une limitation du traitement de ses données à caractère personnel, sur simple demande sur support durable (courrier, email, etc...).

L'identité et les coordonnées du responsable de traitement au sein de BG FINANCES sont les suivantes : Yann GUEVELLOU, 01 82 82 88 00 – [yann@bgfinances.com](mailto:yann@bgfinances.com)

Le client a le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)  
3 Place de Fontenoy  
TSA 80715  
75334 PARIS CEDEX 07

### **Moyens de communication entre [Nom du cabinet ou dénomination sociale] et le client**

---

Les modes de communication à utiliser entre BG FINANCES et le client sont les suivants :

- ✓ réunions physiques
- ✓ courriers
- ✓ envois de courriels
- ✓ téléphone
- ✓ interface téléphonique sécurisée via l'opérateur OVH

### **Mise à jour des informations**

---

BG FINANCES fait parvenir au client toute mise à jour de ces différentes informations, en lui communiquant par email, ou autre moyen de communication. Le client peut également obtenir à tout moment ces informations sur simple demande auprès de Nom du cabinet ou dénomination sociale.

Nous vous remercions de prendre connaissance et de conserver un exemplaire de ce document signé par nos soins et de nous en remettre un exemplaire contresigné par vous-même.

Paris, le 07/04/2021

**BG FINANCES, Mr. Yann GUEVELLOU,  
Gérant associé**